



INTERNATIONALER  
VERBAND  
ZUM SCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES  
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

## Communiqué de presse de l'UPOV n° 63

Genève, le 21 octobre 2004

### L'UPOV ET L'OCVV SIGNENT UN MÉMORANDUM D'ACCORD

Le secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales, M. Kamil Idris, et M. Bart Kiewiet, président de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV), ont signé le 21 octobre 2004 un mémorandum d'accord relatif à un programme de coopération pour la mise au point de leurs bases de données en ligne sur les variétés végétales.

M. Idris et M. Kiewiet ont signé le mémorandum d'accord en marge de la session annuelle du Conseil de l'UPOV qui s'est tenue à Genève le 21 octobre 2004. Ce mémorandum définit le cadre d'une coopération pour l'établissement et la mise à jour d'une base de données UPOV sur les variétés végétales publiée sur le Web (base de données UPOV) et d'une base de données centrale OCVV sur les dénominations variétales (base de données OCVV). En vertu du mémorandum d'accord, l'UPOV et l'OCVV œuvreront en commun pour assurer l'intégrité de leurs bases de données respectives et mettre au point un logiciel destiné à assurer la compatibilité des deux bases afin de mettre à la disposition des utilisateurs le plus d'information possible sur les variétés végétales.

Le nouveau produit de l'UPOV sera en fait une version Internet de l'actuelle base de données de l'UPOV sur les variétés végétales (UPOV-ROM), qui n'existe que sur CD-ROM. Elle offrira aussi des fonctions supplémentaires visant à faciliter des recherches plus élaborées, ce qui améliorera encore l'accès à l'information. La base de données de l'UPOV contient actuellement des informations, communiquées par les membres de l'Union, sur les variétés végétales pour lesquelles une protection a été accordée ou qui font l'objet d'une demande de protection, ainsi que sur celles qui figurent sur les listes nationales de variétés aux fins de commercialisation.

L'UPOV, organisation intergouvernementale comptant 57 membres, offre un système de protection des variétés végétales visant à favoriser la mise au point de nouvelles variétés, dans l'intérêt de tous. L'obtention de nouvelles variétés végétales au rendement et à la qualité améliorés, bénéficiant d'un meilleur accès aux marchés mondiaux, est l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir une agriculture durable, la production alimentaire et le développement économique.

Pour plus de renseignements sur l'UPOV, veuillez contacter son secrétariat :  
tél. : (+41-22) 338 9155                      mél. : [upov.mail@wipo.int](mailto:upov.mail@wipo.int)  
tlcp. : (+41-22) 733 0336                      site Web : [www.upov.int](http://www.upov.int)

[Fin]